

Objectif

Le Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie offre jusqu'à deux bourses de 3 500 \$ chacune pour aider à couvrir les coûts afférents à des séjours de recherche, dans le but d'aider les membres de sa communauté étudiante à établir des liens avec leurs homologues à l'international.

- ✓ Une (1) bourse est destinée à un.e étudiant.e membre du CIRST pour un séjour fait hors-Québec.
- ✓ Une (1) bourse vise à permettre l'accueil, au CIRST, d'un.e étudiant.e de niveau maîtrise ou doctorat dont l'institution d'attache est située en dehors de la province de Québec.

Dans les deux cas, la bourse doit servir à défrayer les coûts de transport et d'hébergement et doit servir à la poursuite d'un projet de recherche menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat.

Le CIRST priorisera les dossiers démontrant une motivation claire de l'étudiant.e à tirer du séjour des résultats tangibles pour la recherche et/ou la formation (ex. : préparation d'un article ou d'un chapitre de livre ; organisation d'un événement conjoint ; participation à un séminaire, etc). Le CIRST collabore déjà avec des chercheuses et chercheurs de plusieurs institutions, centres ou laboratoires de recherche à l'étranger (ex. : École des hautes études en sciences sociales, Paris, France ; *Institute for the History of Medicine and Science*, U. de Valence, Espagne ; *ARC Centre of Excellence for Automated Decision-Making and Society (ADM+S)*, Queensland University of Technology Node, Brisbane, Australie ; Centre national de la recherche scientifique, France, etc.), le plus souvent via des ententes interinstitutionnelles d'étendue et de nature diverses. Devant deux candidatures équivalentes, le CIRST priorisera les séjours visant ces milieux, ou issues de ceux-ci.

Important : ce programme n'a pas pour but d'aider financièrement la réalisation d'une cotutelle de thèse. Le cas échéant, une demande provenant d'un.e étudiant.e en cotutelle fera l'objet d'une évaluation particulière.

Conditions d'admission

- ✓ Dans le cas d'un séjour **vers l'étranger** :
 - être un.e membre étudiant.e du CIRST et, par conséquent, être inscrit.e dans un programme de recherche de maîtrise ou de doctorat sous la direction d'un.e membre régulier.ère du CIRST;
 - fournir la preuve qu'un département, une équipe ou un centre de recherche s'engage à encadrer le séjour (par ex. : espace de travail, ressources documentaires pertinentes, etc.)
 - s'engager à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une édition du Colloque des cycles supérieurs du CIRST.
- ✓ Pour l'**accueil au CIRST** d'un.e étudiant.e étranger.ère :
 - fournir la preuve que le séjour prévu bénéficie de l'accord du directeur ou de la directrice de recherche.
 - accepter de partager avec la communauté du CIRST ses propres recherches en cours dans le cadre d'un séminaire-midi (ou autre activité équivalente, selon le cas).
- ✓ Ne pas bénéficier, dans le cadre du financement des études et pour le séjour projeté, d'un programme de soutien similaire, qu'il soit institutionnel (fourni et géré par l'Université d'attache) ou gouvernemental (par ex. : supplément aux bourses des principaux organismes subventionnaires).

Critères d'évaluation

- ✓ Inscription du projet dans les [axes de recherche du CIRST](#) ;
- ✓ Pertinence du milieu d'accueil pour le projet et cohérence des objectifs du séjour et des activités projetées avec le programme d'études ;
- ✓ Qualité du dossier universitaire et/ou réalisations du candidat ou de la candidate (par ex. : envers la recherche émergente, par exemple sous la forme d'une implication dans des activités scientifiques, publications ou premières communications dans des colloques, etc.).

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ✓ Une lettre de motivation (max. 2 p.) décrivant les modalités de l'échange (durée, institution ou organisme de provenance ou d'accueil, etc.), la nature du projet de recherche et la plus-value du séjour ou la réalisation du projet et/ou le parcours académique. Cette lettre doit être co-signée par votre direction de recherche.
- ✓ Un court CV académique ;
- ✓ Pour les membres étudiant.es du CIRST : une lettre du milieu d'accueil attestant sa capacité à vous accueillir et à encadrer votre séjour.

À noter : Ce programme vise de façon prioritaire des séjours de recherche d'une durée d'un trimestre ou moins. Dans le cadre de ce programme de soutien, le CIRST ne peut pas s'engager à accompagner les candidat.es dans des démarches d'obtention de visa ou autres procédures relatives à l'immigration pour un séjour plus long.

Dépôt du dossier

Veillez faire parvenir le dossier complet en version électronique à l'adresse suivante : cirst@uqam.ca en respectant le calendrier suivant :

- ✓ Pour un séjour prévu au trimestre d'hiver 2023 : **15 octobre 2022** ([exceptionnellement pour 2022](#));
- ✓ Pour un séjour prévu au trimestre d'automne 2023 : **13 janvier 2023**.